



COURRIER ARRIVE LE  
21 MAI 2024  
CDG 31

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**

**Le Maire de BONREPOS-RIQUET**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLE MENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
POUX LAURENCE	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.... / .... / ....

**Article 2**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

**Article 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bonrepos-Riquet, le 30/04/2024.

Philippe SEILLES, le maire